

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 27 août 2014

L'an deux mille quatorze

Le trois septembre à dix-sept heures

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : Yves ZUMSTEIN (pouvoir à Monsieur le Maire)

EXCUSES : Denis DEJARDIN

ABSENTS : Rémi PAUVROS (à compter de la question n° 12)

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 20 : Autorisation de remboursement des cartes d'accueils périscolaires (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) - Suite à la modification de l'organisation et à la suppression d'une tarification spécifique consécutive à la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires - Création d'une régie de dépenses.

En date du 1^{er} juillet 2014, le Conseil Municipal a, par délibération n°112, fixé une tarification unique pour les soirs de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Périscolaires maternels et élémentaires de la commune, prenant effet à partir de la rentrée scolaire 2014-2015.

A savoir :**SOIR (16h00 - 18h00)**

Tarifs par séance					
	Quotient familial <= 300€	Quotient familial 300< ou <=500	Quotient familial 500< ou <=800	Quotient familial 800< ou <=1300	Quotient familial >1300
Maubeuge	1.6€	1.7€	1.8€	1.9€	2€
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤600 €		Quotient familial >600 €		
	2.9 €		3€		
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤600 €		Quotient familial >600 €		
	3.4 €		3.5€		

Des cartes d'accueil périscolaire correspondant à la tarification antérieure, relatives à 1h30 de fonctionnement sont encore en possession des familles, qu'il convient de rembourser rapidement.

A cette fin, une régie de dépenses d'un montant de 2 500 € permettant le remboursement des anciennes cartes doit être instituée.

Les remboursements s'effectueront en mairie principale jusque fin juillet 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le remboursement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à instituer la régie de dépenses correspondante.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise :

- le remboursement, des cartes d'accueils périscolaires (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)
- Monsieur le Maire à instituer la régie de dépenses d'un montant de 2 500 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Maubeuge,**

